

AR PREFECTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget lotissement le Peyrat pour l'exercice 2020 de la ville de Confolens arrêté comme suit :

section	dépenses	recettes
fonctionnement	98 252,14 €	98 252,14 €
investissement	102 745,28 €	102 745,28 €
total	200 997,42 €	200 997,42 €

PRECISE que le budget est voté :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau de l'opération pour la section d'investissement
- **CHARGE** le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 3 mars 2020



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

